



La chasse à licences est lancée : la pratique s'étendra à l'ensemble de la forêt domaniale du massif d'Anlier dès 2024



Ce samedi, place à la chasse à licences dans les 1.600 hectares réservés à la pratique dans la forêt domaniale du massif d'Anlier.

La pratique, déjà bien ancrée dans les cantons de l'Est, a émergé au cœur de l'Ardennes en 2015. L'objectif : permettre aux chasseurs locaux de retrouver une place dans cet écosystème souvent contrôlé par de grosses bourses.

Publicité

Les communes d'Habay, Martelange, Attert, Fauvillers, Léglise et Etalle, copropriétaires d'une partie de ce territoire avec la région wallonne, ont décidé de reprendre la main sur la gestion de la chasse. Avec le département nature et forêt, les licences sont divisées en deux pots. Le premier reprend le bulletin de l'ensemble des chasseurs locaux souhaitant profiter d'un territoire de chasse. Un tirage au sort est alors effectué afin d'attribuer une partie des licences. Les heureux élus profitent alors d'un tarif préférentiel. Pour près de 15 jours de chasse au Brocard et trois battues, comptez 400 euros. Près de dix fois moins que dans certaines chasses.

Les licences restantes sont quant à elles placées dans un second chapeau, dans lequel sont ajoutées les offres de chasseurs extérieurs. Là, ce sont les offres les plus importantes qui remportent la mise. " Cette année, les lots



sont partis entre 900 et 1.400 euros par licence. Ce sont des chiffres qui démontrent l'intérêt que conserve le massif pour les amateurs de chasse ", confie Benoît Havenne, agent des forêts du canton d'Habay-la-neuve.

Les communes partenaires assurent qu'avec ce principe de vases communicants, ce qu'elles perdent au niveau des licences pour les locaux, elles le récupèrent avec les offres.

Mais la chasse à licences ne s'arrête pas là. Elle serait également plus apaisée. Les règles sont strictes : elle se fait à l'affût et ne nécessite que trois à quatre " poussée silencieuse " pour débusquer les sangliers cachés dans les bosquets. Ce qui consiste en battues sans chien, sans cors et sans cris. " Cela permet d'être plus proche des animaux. L'approche est différente. Ici, tout est plus calme. Le gibier sort du bois sans être apeuré ", remarque Thierry Baudoin, adepte de la pratique.

On nous l'assure, même cette chasse parvient à répondre aux exigences des plans de chasse, nécessaires à la régulation du gibier en forêt. Et cela se ferait même moyennant moins de dégâts collatéraux. " À Butgenbach, la chasse à l'affût est pratiquée depuis 1994. Le bilan est impressionnant : pour 120 bêtes abattues, seulement 130 balles ont été tirées. C'est autant de bêtes blessées en moins qui finissent par agoniser dans les bois ", remarque Jean-Philippe Florent, député Ecolo à la Région. Il milite pour que cette pratique soit étendue à davantage de communes. Si l'ensemble du massif domanial d'Anlier suivra cette philosophie dès 2024, la mise en pratique n'est pas possible partout, selon les spécificités de chaque territoire.